



PREFECTURE D'EURE ET LOIR
DIRECCTE CENTRE
Unité Départementale d'Eure et Loir
13, rue du Docteur Haye – CS 70401
28019 CHARTRES CEDEX

PREFECTURE DE L'ORNE
DIRECCTE NORMANDIE
Unité Départementale de l'Orne
57, rue Cazault BP 253
61007 ALENCON cedex

**Arrêté interdépartemental
Relatif à la prorogation de l'agrément du
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI DU PERCHE NOGENTAIS**

**La Préfète d'Eure et Loir,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**La Préfète de l'Orne,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite agricole**

VU le code du travail ;

VU le décret n° 2002-790 du 3 mai 2002 relatif aux Comités de Bassin d'Emploi et au Comité de Liaison des Comités de Bassin d'Emploi ;

VU la circulaire DGEFP n° 2004-007 du 16 février 2004 relative aux Comités de Bassin d'Emploi et au Comité de liaison des Comités de Bassin d'Emploi ;

VU les statuts de l'association Comité de Bassin d'Emploi du Perche Nogentais ayant fait l'objet d'un dépôt en Préfecture, et publiés au Journal Officiel le 14 août 1991 ;

VU les statuts du Comité de Bassin d'Emploi du Perche Nogentais modifiés au cours de l'Assemblée Générale du 14 avril 2004 et enregistrés en sous-préfecture le 17 mai 2004 portant plus précisément sur les missions (article 3), la constitution d'un 4^{ème} collège (article 6^e) en vue de mettre en conformité les missions du Comité de Bassin d'Emploi par rapport au décret ci-dessus mentionné ;

VU les statuts modifiés du Comité de Bassin d'Emploi du Perche Nogentais déclarés en sous-préfecture le 26 janvier 2006, et publiés au Journal Officiel le 11 février 2006, portant sur sa nouvelle dénomination sociale : « comité de bassin d'emploi du perche nogentais » ;

VU les statuts modifiés du Comité de Bassin d'Emploi du Perche Nogentais en date du 29 juin 2006 ;

VU les statuts modifiés du Comité de Bassin d'Emploi du Perche Nogentais en date du 20 juin 2012 ;

VU les statuts modifiés du Comité de Bassin d'Emploi du Perche Nogentais en date du 1^{er} juillet 2015 ;

VU la demande de renouvellement, transmise par courrier en date du 15 juin 2017 et reçue par les UD DIRECCTE 28 et 61 le 23 juin 2017, par le Comité de Bassin d'Emploi du Perche Nogentais ;

VU l'avis favorable du Comité Départemental de l'Emploi de l'Eure et Loir du 20 octobre 2017 ;

VU l'avis favorable du Comité Départemental de l'Emploi de l'Orne du 10 janvier 2018 ;

Sur proposition de Messieurs les Secrétaires Généraux des Préfectures d'Eure et Loir et de l'Orne ;

.../...

Arrête

Article 1 : l'agrément de l'association Comité de Bassin d'Emploi du Sud Perche Nogentais en qualité de Comité de Bassin d'Emploi est prorogé pour une durée de trois ans à compter de la date de publication du présent arrêté,

Article 2 : le Comité de Bassin d'Emploi du Perche Nogentais comprend un périmètre d'intervention constitué des cantons d'Authon du Perche, La Loupe, Nogent le Rotrou et Thiron Gardais dans l'Eure et Loir, du canton de Bretoncelles dans l'Orne, et peut s'étendre au périmètre de la zone d'emploi de Nogent-le-Rotrou, ou du Pays Perche d'Eure et Loir ou du Pays Perche Ornais.

Article 3 : La composition du Comité de Bassin d'Emploi du Perche Nogentais placé sous la présidence de la Préfète d'Eure et Loir ou de la Préfète de l'Orne ou de son représentant est fixée ainsi qu'il suit :

➤ **Collège des élus locaux** :

- Le représentant de la ville de Nogent le Rotrou,
- Le maire de Marolles les Buis,
- Le représentant de la Communauté de Communes du Perche, maire de Coudray au Perche,
- Le représentant de la Communauté de Communes Cœur du Perche, maire de Berd'huis.

➤ **Collège des entreprises** :

- Le représentant de l'entreprise Prat Fabrications,
- Le représentant des Ateliers du Perche,
- Le représentant d'Hypermarché.

➤ **Collège des syndicats de salariés** :

- Le représentant du syndicat CFE-CGC 28,
- Le représentant du syndicat CFTC 61,
- Le représentant du syndicat CGT 28.

➤ **Collège des associations et organismes de formation** :

- Le proviseur de la Maison Familiale Rurale de Beaumont les Autels,
- La présidente de l'association Vie et Animation du Paty,
- Le directeur d'une régie de quartiers,
- Le responsable des ressources humaines territoire des Apprentis d'Auteuil.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général de la Préfecture d'Eure et Loir et Madame la secrétaire générale de la Préfecture de l'Orne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures d'Eure et Loir et de l'Orne.

La Préfète d'Eure et Loir,

Sophie BROCCAS

La Préfète de l'Orne,

Chantal CASTELNOT